



Comité Central Hygiène et Sécurité (CCHS)

- 30 avril 2009 -

Compte rendu des représentants CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 04/05/09 consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Procès-verbaux des derniers CCHS

Les procès verbaux des CCHS des 03 juillet et 05 décembre 2008 sont acceptés. Les représentants du personnel présents ont demandé à la Mission Centrale Prévention (MCP) de ne pas procéder à la diffusion de procès verbaux non validés par le CCHS, demande acceptée par la Direction Générale. Désormais, à la demande des représentants du personnel, les procès verbaux du CCHS seront disponibles en ligne sur le site prévention de l'INRA (comme le sont déjà les relevés de conclusion).

Bilan 2008 de l'action « Maîtrise des risques dans les Unités et Installations Expérimentales » :

En fin d'année 2008, le constat est fait que l'essentiel des unités et installations expérimentales sont rentrées dans le dispositif. La discussion a essentiellement porté sur l'opportunité de l'extension du dispositif aux ateliers de petits effectifs (petits collectifs). La MCP⁽¹⁾ a décidé de poursuivre ce travail par familles d'activités en s'appuyant sur un collectif pilote (services techniques SDAR de Jouy). A terme, il y aura élaboration d'une méthodologie d'études à moindre coût pour une extension à l'ensemble des services techniques de la MICSDAR.

Un rendu de l'opération sous forme de partage d'expérience aura lieu le 5 juin à l'espace Saint Martin (Paris 3^{ème}) avec en points forts : a) Capitalisation des acquis de la méthode, b) Identification des actions exemplaires et c) Communication interne.

Trois tables rondes (avec témoignages de DU et d'ACP⁽²⁾) seront organisées :

- Méthodologie utilisée
- Actions correctives et bénéfiques obtenus (ressenti par les unités)
- Culture de la prévention et suite du chantier

Les remarques des représentants du personnel ont surtout consisté en une interrogation de la Direction Générale sur la pérennisation de cette action, car le porteur interne du projet va partir à terme à la retraite. Une autre interrogation concerne le problème de la pérennisation des acquis en terme de maîtrise des risques lorsque le flux de renouvellement des personnels est important (Unités de Recherche et de Service avec des CDD en grand nombre), surtout si la culture de prévention n'est pas intégrée dans le fonctionnement des Unités.

Groupe de travail « OPPI⁽³⁾ »

Le constat réalisé est qu'il n'y a que peu d'évolution des dossiers OPPI depuis les 12 derniers mois, et que l'objectif initial n'est pas atteint. Un comité d'accompagnement de l'OPPI a donc été créé par la Direction Générale en 2008, afin d'élaborer un bilan de la situation et des facteurs limitants pour fin 2008. Ce groupe de travail a procédé lors du CCHS à sa première restitution. Le manque d'implication de la hiérarchie, le manque de formation et de compétences des ACP et l'outil même qui reste difficile à utiliser (manque de fiches synthétiques et d'ergonomie de l'outil) sont autant de facteurs identifiés. Un certain nombre d'actions correctives ont été présentées avec un réalisme certain sur les problèmes rencontrés, sur lesquelles les représentants du personnel se sont clairement exprimés, malgré une diffusion tardive du document correspondant en début de séance. La CGT-INRA s'est fortement opposée à une proposition d'évaluation des compétences des ACP lors de l'entretien d'activité par le DU, alors que l'animation de l'activité en la matière relève des DPC⁽⁴⁾, et qu'en règle générale les DUs restent hermétiques à la quantité de travail accompli par les ACP dans le cadre de l'OPPI. La CGT-INRA a argumenté qu'il faudrait au contraire mieux former les DUs à la démarche OPPI en général...

Prévention des risques psychosociaux à l'INRA

Une première réunion du groupe de pilotage, à laquelle la CGT-INRA ne participait pas (Cf. communiqué CGT-INRA du 16 mars 2008 http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/Prevention_risques_psychosociaux.pdf), a eu lieu le 17 mars. Ce comité a défini un certain nombre d'indicateurs classiques, a commencé à établir une charte et a réfléchi à un certain nombre de formations ciblées vers l'encadrement à l'INRA. Deux centres (Versailles et Dijon) serviront de territoire d'expérimentation du dispositif. Les CHS⁽⁵⁾ seront à terme destinataires d'un outil de relevé de marqueurs quantitatifs des risques psychosociaux à l'INRA qu'ils devront remplir avant de faire remonter les tableaux remplis vers le groupe de travail.

La présentation qui a été faite en CCHS renforce bien notre idée que les dispositifs d'alerte existent déjà au sein de notre institut (et notamment les délégués du personnel ou même les sections syndicales), mais que la Direction Générale ne souhaite surtout pas en harmoniser le fonctionnement : elle préfère utiliser les DRH⁽⁶⁾ locales ou monter des groupes de travail DRH/FPN⁽⁷⁾ sur l'aspect formation/prévention afin de bien éviter d'y associer le personnel local de proximité.

Suivi de décisions du CCHS du 5 décembre 2009

- **Relance du dispositif ASAI⁽⁸⁾** : des tests seront effectués sur les centres de Nancy, Tours et Montpellier.
- **Note de Service radioprotection** : elle a été modifiée suivant les remarques du dernier CCHS, sa diffusion est prévue au 3ème trimestre 2009.
- **Cas de retrait d'amiante sur le centre de Tours** : la parution de la note « amiante » par la MCP devient urgente, car les dispositions réglementaires n'ont pas été respectées sur ce centre.

Questions diverses

- Les représentants du personnel au CCHS ont unanimement condamné l'attitude de la Direction Générale vis à vis de la transmission tardive des documents avant le CCHS. M. Eddi a promis de corriger de telles défaillances...
- **Relations avec l'Inspection du Travail** : le corps des inspecteurs du travail du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) a été transféré au Ministère du Travail, rendant de fait caduque la convention passée avec l'INRA (le Ministère du Travail n'établit jamais déontologiquement de conventions). Les présidents de CHS doivent en attendant continuer à inviter les inspecteurs. Une solution pour l'avenir sera de faire appel aux inspecteurs HS du MAP (RDV en Juin car conventions déjà existantes avec l'AFSSA et les Haras nationaux) ou de passer une convention avec les inspecteurs du travail du MREN (Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur).
- **Bâtiment 13 (CNRS) de l'université de Baulieu (Rennes)** : suite à l'apparition de 14 cas de cancers (grand nombre excédant les seules probabilités d'apparition) dans ce bâtiment, le ministère de la Santé a lancé une étude épidémiologique, et a diligenté une aide psychologique et financière aux personnes touchées. Ce bâtiment universitaire a été fermé, avec retrait du personnel concerné et ventilation des effectifs sur d'autres implantations dont l'INRA (4 personnes concernées). Une motion du CHS INRA de Rennes a été adressée à la DG pour qu'elle mène une information et une enquête sur le personnel INRA ayant eu à travailler dans ce bâtiment 13. Ce sujet pose le problème de la création d'un comité médical ou d'une commission de réforme à l'échelon national à l'INRA. Ce sujet sera traité par la DRH et soumis à un prochain CCHS.
- **Conditions d'exercice des fonctions de DPC à cheval sur plusieurs centres** : un seul collègue est concerné sur Nancy/Colmar. Sa situation sera caduque au 1er septembre. Pour les représentants du personnel, le problème de l'exercice de fonctions d'appui par les SDAR commune à plusieurs implantations pose le problème de la non prise en compte des temps de transports entre implantations. Les représentants du personnel ont tenu à réaffirmer à la DG que

les fusions des centres ne suppriment pas l'existence de CHS spécifiques sur les implantations de plus de 50 personnes...

- **Transport des victimes à l'INRA** : il y a une carence de dispositions précises sur ce sujet à l'INRA. Ce point sera à l'ordre du jour des prochaines journées nationales Prévention, et sera traité dans un prochain CCHS.
- **Grippe mexicaine porcine** : il y a risque sanitaire avéré de pandémie. L'alerte par l'OMS est de niveau 5. En conséquence, il y a réactivation du système d'alerte dans les centres, et vérification du bon fonctionnement de ce système d'alerte dans les jours à venir. Concernant les zones à risques, il y a demande d'une limitation des déplacements vers le Mexique.
- **Courriers Inspection du Travail/DG** : suivant l'article 60 du Décret de 2002, une demande unanime des Représentants des Personnels au CCHS doit être répondu par la DG dans les 2 mois suivants. Ce n'a pas été le cas pour la transmission des courriers entre l'inspection du travail et la Direction Générale. (De plus tous les documents n'ont pas été transmis : il manque les pièces jointes à la réponse de la DG à l'inspecteur du travail). La DG a présenté ses excuses au sujet du retard à ce sujet.

Glossaire

- (1) MCP : Mission Centrale Prévention
- (2) ACP : Agent Chargé de Prévention
- (3) OPPI : Outil de Pilotage de la Prévention à l'INRA/outil informatique associé
- (4) DPC : Délégué Prévention de Centre
- (5) CHS : Comité d'Hygiène et de Sécurité (de centre)
- (6) DRH : Direction des Ressources Humaines
- (7) FPN : Formation Permanente Nationale
- (8) ASAI . Analyse et Suivi des Accidents et Incidents